

**Objet : Saint-Sébastien-sur-Loire – 27 rue des Mulonniers – Classement de deux parcelles**

Réf. : 3.5.1

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2022-612 du 13 mai 2022 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées CP202 et 203 situées 27 rue des Mulonniers à Saint-Sébastien-sur-Loire en vue de régulariser la situation foncière de ces parcelles en nature de voirie,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elles correspondent à une partie de l'emprise de la rue des Mulonniers à Saint-Sébastien-sur-Loire,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

### Décide

Article 1. Saint-Sébastien-sur-Loire – 27 rue des Mulonniers – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées CP202 et 203.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **30 AOUT 2023**

Pour la Présidente  
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

**04 SEP. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400404-20230830-2023\_850DEC-AU 1  
Date de télétransmission : 04/09/2023  
Date de réception préfecture : 04/09/2023

Nantes Métropole - Décision